

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 934****20 septembre 2004****SOMMAIRE**

Anubia S.A., Luxembourg . . . . .	44803	Geiranger S.A.H., Luxembourg . . . . .	44793
Anubia S.A., Luxembourg . . . . .	44803	Geiranger S.A.H., Luxembourg . . . . .	44794
Atra Investments S.A., Luxembourg . . . . .	44788	Hangher Finance S.A., Luxembourg . . . . .	44808
Atra Investments S.A., Luxembourg . . . . .	44788	Hangher Finance S.A., Luxembourg . . . . .	44809
Auto Trade, S.à r.l. . . . .	44815	Hydraulic Engineering Holding S.A., Luxembourg	44798
Aviva Funds Sicav. . . . .	44803	IFIL Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	44815
Axiome Audit, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	44824	Industria Hospitalaria International S.A., Luxem- bourg . . . . .	44789
Banque Degroof Luxembourg S.A., Luxembourg .	44805	Investment 2000 S.A., Luxembourg . . . . .	44806
Banque Degroof Luxembourg S.A., Luxembourg .	44805	Investment 2000 S.A., Luxembourg . . . . .	44808
BGM Finance S.A., Luxembourg . . . . .	44804	Jet Set Café, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	44824
Blue Dog S.A.H., Luxembourg . . . . .	44826	Joint Enterprise Equity Resources S.A., Luxem- bourg . . . . .	44823
Business Services Access, S.à r.l. . . . .	44792	Kamine International Holding Two Corporation, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	44789
Celau S.A., Howald . . . . .	44802	Kamine International Holding Two Corporation, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	44789
Cover Fin Holding S.A., Luxembourg . . . . .	44825	Kamine International Holding Two Corporation, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	44789
Cover Fin Holding S.A., Luxembourg . . . . .	44826	Ladouvi S.A., Luxembourg . . . . .	44796
Crismagand S.A., Luxembourg . . . . .	44814	Liberty Land Holding S.A., Luxembourg . . . . .	44799
Crismagand S.A., Luxembourg . . . . .	44814	Liberty Land Holding S.A., Luxembourg . . . . .	44800
Curvet Europe S.A., Luxembourg . . . . .	44818	LiLux Management S.A., Luxembourg . . . . .	44803
Curzon Capital Partners, S.à r.l., Luxembourg . . .	44787	Luxembourg Cargo Agency (LCA), S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	44819
Dawn Finance Holding S.A., Luxembourg . . . . .	44827	M2J S.C.I., Oberanven . . . . .	44828
Dawn Finance Holding S.A., Luxembourg . . . . .	44828	Macquarie Infrastructure (Toll Route) S.A., Luxem- bourg . . . . .	44787
Défi Express, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	44824	Macquarie Infrastructure (Luxembourg) S.A., Lu- xembourg . . . . .	44788
Delta Lloyd Management Company S.A. . . . .	44804	OHL Finance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	44787
Duex Investments S.A., Luxembourg . . . . .	44802	OHL Finance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	44787
Duex Investments S.A., Luxembourg . . . . .	44802	OHL Finance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	44787
Duva Holding S.A., Luxembourg . . . . .	44804	Pallas Invest S.A.H., Luxembourg . . . . .	44819
Eurofind S.A., Luxembourg . . . . .	44814	Pallas Invest S.A.H., Luxembourg . . . . .	44819
Europäische Finanzstruktur S.A., Luxembourg . . .	44801	Parvadomus S.A., Luxembourg . . . . .	44798
Europäische Finanzstruktur S.A., Luxembourg . . .	44801	Pembroke Equipment S.A., Luxembourg . . . . .	44801
Europe Services, S.à r.l., Bertrange . . . . .	44811	Pentair International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	44802
F.C.T.C. Luxembourg S.A., Foetz . . . . .	44832	Petrinvest S.A.H., Luxembourg . . . . .	44822
Faispro S.A., Luxembourg . . . . .	44786	Petrinvest S.A.H., Luxembourg . . . . .	44823
Fiduciaire FMV, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	44810		
Fincapital Holding S.A., Luxembourg . . . . .	44821		
Fincapital Holding S.A., Luxembourg . . . . .	44822		
Fincor International Holding S.A., Luxembourg . . .	44794		
Fincor International Holding S.A., Luxembourg . . .	44795		
FMZ Zerlegeservice, S.à r.l. . . . .	44815		
Fondeco S.A., Luxembourg . . . . .	44804		
G.M.P. Group S.A., Luxembourg . . . . .	44801		

Plosible S.A., Luxembourg . . . . .	44792	SW Info Management S.A., Luxembourg . . . . .	44814
Plosible S.A., Luxembourg . . . . .	44792	Tara Trade, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	44815
Plosible S.A., Luxembourg . . . . .	44792	Télécommunications S.A., Luxembourg . . . . .	44804
Prego Holding S.A., Luxembourg . . . . .	44786	Tinfos Nizi S.A. . . . .	44816
Quin's Pub, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	44823	Tinfos Nizi S.A. . . . .	44818
Quin's Pub, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	44823	UBAM International Services S.A., Luxembourg . . . . .	44818
R.M., S.à r.l., Livange . . . . .	44831	Varmont S.A., Luxembourg . . . . .	44800
R.M., S.à r.l., Livange . . . . .	44832	Varmont S.A., Luxembourg . . . . .	44800
Recherche en Médecine de l'Environnement, A.s.b.l., Senningerberg . . . . .	44790	Waterford Wedgwood Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	44788
Rheingold S.A.H., Luxembourg . . . . .	44816	Winner International S.A. . . . .	44820
Ringer S.A., Luxembourg . . . . .	44789	World Trust Investment S.A.H. . . . .	44821
Sabafin S.A., Luxembourg . . . . .	44830	Zenith S.A.H. . . . .	44820
Sigma Consulting A.G. . . . .	44820		

**FAISPRO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 83.792.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg. M. Christoph Kossmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration, en remplacement de Mme Birgit Mines-Honneff, démissionnaire. Monsieur Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, avec effet au 30 septembre 2002.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit: MM. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Christoph Kossmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg. Le Commissaire aux comptes est Mme Isabelle Arend, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

*Pour FAISPRO S.A.*

*Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG

*Société Anonyme*

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03703. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(057909.3/1017/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

**PREGO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 79.948.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2002, le siège social de la société a été transféré du 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg. Les administrateurs, WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, BIREFIELD HOLDING LIMITED, ainsi que le commissaire aux comptes, ROTHLEY AND COMPANY LTD, se sont démis de leurs fonctions avec effet le même jour.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

LANNAGE S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

VALON S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

KOFFOUR S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Le Commissaire aux comptes est AUDIT-TRUST S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

*Pour PREGO HOLDING S.A.*

*Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG

*Société Anonyme*

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03709. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(057894.3/1017/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

**CURZON CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 235.475,-.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 83.278.—  
Par résolution circulaire en date du 1<sup>er</sup> juillet 2004, l'actionnaire unique a décidé:- de nommer Monsieur Frank Przygodda, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que gérant, avec effet immédiat, pour une durée illimitée en remplacement de Madame Babette, démissionnaire au 1<sup>er</sup> juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04286. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(057182.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**MACQUARIE INFRASTRUCTURE (TOLL ROUTE) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 86.740.

—  
Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 juin 2004, les actionnaires ont décidé:

- de nommer Monsieur David Harrison, demeurant au 1, Ropemaker Street, London EC2Y 9HD en tant qu'administrateur, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 30 juin 2007 et qui se tiendra en 2007 en remplacement de Monsieur Simon Brooker, démissionnaire, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04291. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(057189.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**OHL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 83.066.

—  
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04100, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Signature.

(057610.3/1035/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**OHL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 83.066.

—  
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04103, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Signature.

(057611.3/1035/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**OHL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 83.066.

—  
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04104, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Signature.

(057614.3/1035/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**MACQUARIE INFRASTRUCTURE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 85.498.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 juin 2004, les actionnaires ont décidé:

- de nommer Monsieur David Harrison, demeurant au 1, Ropemaker Street, London EC2Y 9HD en tant qu'administrateur, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 30 juin 2008 et qui se tiendra en 2008 en remplacement de Monsieur Simon Brooker, démissionnaire, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04287. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057184.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**WATERFORD WEDGWOOD LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 93.452.

En date du 4 décembre 2003, le conseil de gérance de la société WATERFORD WEDGWOOD LUXEMBOURG, S.à r.l., a décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 22 décembre 2003.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire datée du 9 juillet 2004, les associés de la société ont accepté la démission de Monsieur Richard Anthony Barnes, en tant que gérant de classe A, avec effet au 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04294. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057197.3/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**ATRA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 94.232.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2004*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

ATRA INVESTMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04434. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057685.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**ATRA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 94.232.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ATRA INVESTMENTS S.A.

Signature

(057687.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**RINGER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 67.163.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03435, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour RINGER S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(057271.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**INDUSTRIA HOSPITALARIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 39.778.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

INDUSTRIA HOSPITALARIA INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(057265.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**KAMINE INTERNATIONAL HOLDING TWO CORPORATION, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 54.562.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07963, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Signature.

(057448.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**KAMINE INTERNATIONAL HOLDING TWO CORPORATION, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 54.562.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07962, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Signature.

(057450.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**KAMINE INTERNATIONAL HOLDING TWO CORPORATION, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 54.562.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07961, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Signature.

(057453.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**RECHERCHE EN MEDECINE DE L'ENVIRONNEMENT, A.S.B.L., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1670 Senningerberg, 20, um Charly.

R. C. Luxembourg F 601.

## STATUTS

Les soussignés:

- 1) Joseph Wampach, médecin, demeurant 20, um Charly, L-1670 Senningerberg, de nationalité luxembourgeoise,
  - 2) Alex Wampach, étudiant, demeurant 20, um Charly, L-1670 Senningerberg, de nationalité luxembourgeoise,
  - 3) Ralph Baden, biologiste, demeurant 15, rue d'Ernster, L-6955 Rodenbourg, de nationalité luxembourgeoise,
- constituent par les présentes une association sans but lucratif du nom de RECHERCHE EN MEDECINE DE L'ENVIRONNEMENT, A.s.b.l., dont les statuts sont arrêtés comme suit:

**1. Dénomination, But, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'Association prend la dénomination RECHERCHE EN MEDECINE DE L'ENVIRONNEMENT, Association sans but lucratif.

**Art. 2.** L'association a pour but:

- a) de promouvoir la recherche en médecine de l'environnement;
- b) de collaborer avec d'autres associations poursuivant des buts similaires en vue de la réalisation de ceux-ci.

**Art. 3.** Le siège social de l'association est établi au 20, um Charly, L-1670 Senningerberg.

**Art. 4.** La durée de l'association est illimitée.

**2. Membres, Catégories, Admission, Exclusion**

**Art. 5.** Le nombre des membres actifs ne peut être inférieur à trois.

**Art. 6.** L'Association comprend deux catégories de membres:

- a) les membres actifs;
- b) les membres honoraires.

**Art. 7.** Peut devenir ou rester membre actif toute personne qui:

- s'intéresse à la recherche en médecine de l'environnement,
- verse la cotisation annuelle et
- se conforme aux présents statuts.

**Art. 8.** Peut devenir membre honoraire toute personne qui soutient financièrement l'association ou qui contribue de façon signalée à la réalisation des buts de l'association.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale statue sur l'admission des membres actifs.

**Art. 10.** L'assemblée générale seule peut, à la majorité des deux tiers des voix, prononcer l'exclusion d'un membre soit lorsque celui-ci contrevient aux dispositions statutaires soit lorsque, par son comportement, il compromet intentionnellement les intérêts de l'association. Avant de proposer à l'Assemblée Générale l'exclusion, le Conseil d'Administration entendra la défense personnelle du membre actif en question.

**Art. 11.** La qualité de membre se perd:

- a) par la démission volontaire à notifier par écrit au président de l'association;
- b) par le refus de payer la cotisation annuelle auquel cas la qualité se perd de plein droit, contrairement aux dispositions de l'article 10;
- c) par l'exclusion.

Le membre démissionnaire ou exclu ne peut faire valoir aucun droit à la fortune de l'association et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées.

**3. Revenus, Fixation des cotisations**

**Art. 12.** Les revenus de l'association sont constitués par les cotisations des membres, les libéralités dont elle bénéficie, les subsides et aides de l'Etat et de la Ville.

**Art. 13.** Le montant de la cotisation est fixé chaque année par l'Assemblée Générale sur proposition motivée du Conseil d'Administration. Elle ne peut dépasser 50,- EUR pour les membres actifs mineurs et 125,- EUR pour les membres actifs majeurs.

**4. Administration**

**Art. 14.** L'administration de l'association est assumée par un conseil composé de trois à neuf membres. Le Conseil d'Administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou à un tiers. Tout ce qui n'est pas réservé par la loi ou les présents statuts à l'Assemblée Générale est de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 15.** Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale au vote secret et à la majorité absolue des voix exprimées.

Les membres du Conseil d'Administration doivent être membre de l'association.

**Art. 16.** Les candidatures pour un poste au Conseil d'Administration doivent être faites par écrit et parvenir au Conseil d'Administration au moins deux jours avant la date fixée pour l'Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire.

**Art. 17.** La durée du mandat des membres du Conseil d'Administration est fixée à deux ans. Les membres du Conseil d'Administration sont rééligibles.

**Art. 18.** Le conseil d'administration désigne en son sein un président, un secrétaire et un trésorier. Le Conseil d'Administration peut s'adjoindre deux membres par cooptation. Les membres cooptés n'ont pas le droit de vote dans le Conseil.

**Art. 19.** Le président représente officiellement l'association et assure l'exécution des statuts. Il fait convoquer et dirige les réunions du Conseil d'Administration et les Assemblées Générales. Il signe conjointement avec le trésorier toutes les pièces qui engagent la responsabilité de l'association.

**Art. 20.** Le secrétaire est chargé des écritures de l'association, à l'exception de celles qui se rapportent à la gestion du trésor. En cas d'empêchement, il est remplacé par un membre du Conseil.

**Art. 21.** Le trésorier est chargé de la tenue des livres de la comptabilité, du recouvrement des cotisations et du contrôle des listes d'affiliation. Il veille à la rentrée de toutes autres créances et effectue, sur visa du président, le paiement des dépenses votées par le Conseil d'Administration. Pour chaque exercice, le trésorier établit le compte des recettes et des dépenses qui, après vérification par les réviseurs de caisse, est soumis à l'Assemblée Générale pour approbation.

**Art. 22.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou de deux administrateurs. Il ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité des administrateurs sont présents. En cas de parité des voix, celle du président est prépondérante.

## 5. Assemblées

**Art. 23.** Il sera tenu au premier trimestre de chaque année une assemblée générale ordinaire.

**Art. 24.** Une délibération de l'Assemblée Générale est nécessaire pour les objets suivants:

- la modification des statuts;
- l'approbation du rapport d'activité, du rapport financier de l'exercice écoulé et du budget du prochain exercice;
- l'élection et la révocation du Conseil d'Administration;
- la désignation des réviseurs de Caisse;
- la dissolution de l'association;
- l'admission, la réadmission et la révocation des membres actifs.

**Art. 25.** Au cas d'empêchement le membre peut se faire représenter aux Assemblées Générales par un autre membre actif sur base d'une procuration écrite.

**Art. 26.** L'assemblée a les pouvoirs les plus étendus pour poser ou ratifier tous les actes qui intéressent l'association.

**Art. 27.** Les décisions sont prises, sauf disposition contraire des présents statuts, à la majorité des suffrages valablement exprimés.

**Art. 28.** Les statuts ne peuvent être modifiés que par une assemblée réunissant les deux tiers au moins des membres de l'association ayant voix délibérative. La décision doit rallier les deux tiers des voix représentées à l'assemblée. Si les deux tiers des membres actifs ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Une Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est indiqué spécialement dans la convocation.

**Art. 29.** Les décisions de l'assemblée générales sont consignées dans un registre de procès-verbaux signés par le président et un administrateur. Ce registre est conservé au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance mais sans déplacement du registre.

Tous associés ou tiers justifiant d'un intérêt peuvent demander des extraits signés par le président du conseil d'administration et par un administrateur.

## 6. Dissolution, Divers

**Art. 30.** L'exercice social de l'association commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 31.** L'assemblée générale ne peut décider de la dissolution de l'association qu'en conformité des dispositions de l'article 20 de la loi du 21 avril 1928.

**Art. 32.** En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale décide, à la majorité des suffrages valablement exprimés, de l'affectation des biens à l'association à des oeuvres sociales.

Fait à Luxembourg, le 9 avril 2004 en autant d'exemplaires que de parties. J. Wampach, A. Wampach, R. Baden.

A la suite de la constitution de l'association sans but lucrative précitée, les membres de l'association se réunissent en assemblée générale et votent sur les points de l'ordre du jour suivants:

1) Election des membres du Conseil d'Administration

A l'unanimité des suffrages exprimés, les membres de l'association sont élus membres du conseil d'administration de l'association. De la sorte, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Joseph Wampach, prédésigné,
- Alex Wampach, prédésigné,
- Ralph Baden, prédésigné.

2) Siège de l'association

A l'unanimité des suffrages exprimés, le siège de l'association est le 20, Um Charly, L-1670 Senningerberg.

3) Désignation des réviseurs de caisse

Les membres de l'association décident à l'unanimité de reporter ce point de l'ordre du jour à une prochaine assemblée générale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée générale est déclarée close, ce 9 avril 2004.

J. Wampach, A. Wampach, R. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04285. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056976.3/000/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

---

**PLOSIBLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 78.944.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03432, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour PLOSIBLE S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature / Signature

(057289.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**PLOSIBLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 78.944.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour PLOSIBLE S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature / Signature

(057291.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**PLOSIBLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 78.944.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03430, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour PLOSIBLE S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature / Signature

(057292.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**BUSINESS SERVICE ACCESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 74.576.

Monsieur Iben Kouar Rachid, demeurant 8, rue Bellevue, L-5412 Canach démissionne de son poste d'associé (90 parts) avec effet immédiat, de la société BUSINESS SERVICE ACCESS.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS04862. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057423.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**GEIRANGER S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 90.204.

L'an deux mille quatre, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée GEIRANGER S.A.H., une société anonyme holding avec siège social à Luxembourg, 9, rue Goethe, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la section B et le numéro 90.204,

constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 22 novembre 2002, publié au Mémorial C de 2003, page 2.577.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Gina Tucci, employée privée, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la liberté, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 4.000 actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'article 31 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 31.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le 3<sup>ème</sup> Mardi du mois de novembre de chaque année à quinze heures (15.00).

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

2.- Changement de la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 30 juin au lieu du 31 décembre de chaque année, et modification conséquente de l'article 26 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 26.** L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

3.- Dispositions transitoires:

A titre de dispositions transitoires, l'exercice social ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2004, se terminera le 30 juin 2004, et conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice à clôturer le 30 juin 2004, se tiendra le 3<sup>ème</sup> Mardi du mois de novembre 2004 à quinze heures.

4.- Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 31 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 31.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le 3<sup>ème</sup> Mardi du mois de novembre de chaque année à quinze heures (15.00).

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 30 juin au lieu du 31 décembre de chaque année,

et modifie en conséquence l'article 26 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 26.** L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2004, se terminera le 30 juin 2004, et conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice à clôturer le 30 juin 2004, se tiendra le 3<sup>ème</sup> Mardi du mois de novembre 2004 à quinze heures.

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à EUR 850,-.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture d'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Fiorucci, G. Tucci, M. La Rocca, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, vol. 144S, fol. 10, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2004.

J. Delvaux.

(058084.3/208/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

---

**GEIRANGER S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 90.204.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 juin 2004, actée sous le n°384 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(058087.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

---

**FINCOR INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 59.325.

L'an deux mille quatre, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée FINCOR INTERNATIONAL HOLDING S.A., une société anonyme holding avec siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la section B et le numéro 59.325,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 mai 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 22.120, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 30 octobre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 19.503.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Gina Tucci, employée privée, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 1.250 actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le 3<sup>ème</sup> Lundi du mois de novembre de chaque année à dix heures (10.00).

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

2.- Changement de la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 30 juin au lieu du 31 décembre de chaque année, et modification conséquente de l'article 27 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 27.** L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

3.- Dispositions transitoires:

A titre de dispositions transitoires, l'exercice social ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2004, se terminera le 30 juin 2004, et conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice à clôturer le 30 juin 2004, se tiendra le 3<sup>ème</sup> Lundi du mois de novembre 2004 à dix heures.

4.- Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le 3<sup>ème</sup> Lundi du mois de novembre de chaque année à dix heures (10.00).

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 30 juin au lieu du 31 décembre de chaque année,

et modifie en conséquence de l'article 27 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 27.** L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2004, se terminera le 30 juin 2004, et conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice à clôturer le 30 juin 2004, se tiendra le 3<sup>ème</sup> Lundi du mois de novembre 2004 à dix heures.

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à EUR 850,-.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture d'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connu du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Fiorucci, G. Tucci, M. La Rocca, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, vol. 144S, fol. 10, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

J. Delvaux.

(058074.3/208/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

**FINCOR INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 59.325.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 juin 2004, actée sous le n°382 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(058077.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

**LADOUVI, Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 101.726.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le treize juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

1. Monsieur Conrad Gerber, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à CH-1202 Genève, 93, rue de la Servette,

en vertu d'une procuration datée du 7 juillet 2004.

2. Monsieur Robert Hippenmeyer, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à CH-1204 Genève, 12, rue Calvin,

en vertu d'une procuration datée du 7 juillet 2004.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varientur par les comparants et le notaire instrumentaire resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront enregistrées.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LADOUVI.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit, sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième vendredi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Conrad Gerber, prénomné, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	499
2. Monsieur Robert Hippenmeyer, prénomné, une action . . . . .	1
Total: cinq cents actions . . . . .	500

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant préqualifié, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui du commissaire à un.

#### *Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Roger Hunziker, chartered accountant, demeurant professionnellement à CH-1204 Genève, 65, rue du Rhône.

b) Monsieur Robert Hippenmeyer, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à CH-1204 Genève, 12, rue Calvin.

c) Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme MAZARS, ayant son siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010, ils sont renouvelables.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

*Sixième résolution*

Le siège social est fixé à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: P. Rochas, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juillet 2004, vol. 898, fol. 95, case 8. – Reçu 500 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 juillet 2004.

*B. Moutrier.*

(057420.3/272/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

**HYDRAULIC ENGINEERING HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 63.150.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03437, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

*Pour HYDRAULIC ENGINEERING HOLDING S.A.*

*Signature / Signature*

*Administrateur / Administrateur*

(057261.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

**PARVADOMUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 95.049.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 juillet 2004 au siège de la société que:

*Première résolution*

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat à l'administrateur Monsieur Joseph Hansen.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur Mlle Christine Valette, juriste, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915, l'administrateur nommé, Mlle Christine Valette, achève le mandat de celui qu'elle remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04672. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(057671.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

**LIBERTY LAND HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 76.767.

L'an deux mille quatre, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée LIBERTY LAND HOLDING S.A., une société anonyme holding avec siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la section B et le numéro 76.767,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 juillet 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 39.927, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 21 juillet 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 1718.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sabine Wingel, employée privée, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de Liberté, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 138.100 actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'article 31 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 31.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le troisième mercredi du mois de novembre de chaque année à treize heures (13.00).

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

2.- Changement de la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 30 juin au lieu du 31 décembre de chaque année, et modification conséquente de l'article 26 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 26.** L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

3.- Dispositions transitoires:

A titre de dispositions transitoires, l'exercice social ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2004, se terminera le 30 juin 2004, et conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice à clôturer le 30 juin 2004, se tiendra le troisième mercredi du mois de novembre 2004 à 13.00 heures.

4.- Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 31 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 31.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le troisième mercredi du mois de novembre de chaque année à treize heures (13.00).

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 30 juin au lieu du 31 décembre de chaque année,

et modifie en conséquence de l'article 26 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 26.** L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2004, se terminera le 30 juin 2004, et conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts de la société, l'assemblée générale

appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice à clôturer le 30 juin 2004, se tiendra le troisième mercredi du mois de novembre 2004 à 13.00 heures.

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à EUR 850,-.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture d'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connu du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Fiorucci, S. Wingel, M. La Rocca, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, vol. 144S, fol. 11, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

J. Delvaux.

(058113.3/208/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

---

**LIBERTY LAND HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 76.767.

—  
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 juin 2004, actée sous le n°388 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(058116.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

---

**VARMONT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 73.583.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2004*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Extrait sincère et conforme

VARMONT S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04458. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(057713.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**VARMONT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 73.583.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

VARMONT S.A.

Signature

(057714.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**EUROPÄISCHE FINANZSTRUKTUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 67.975.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2004*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme  
EUROPÄISCHE FINANZSTRUKTUR S.A.  
Signature  
*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04449. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(057701.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**EUROPÄISCHE FINANZSTRUKTUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 67.975.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
EUROPÄISCHE FINANZSTRUKTUR S.A.  
Signature

(057702.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**G.M.P. GROUP, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 38.380.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03438, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

*Pour G.M.P. GROUP*  
Signature / Signature  
*Administrateur / Administrateur*

(057258.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**PEMBROKE EQUIPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 71.676.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 juillet 2004*

- 1) Le conseil d'administration a pris acte de la démission de l'administrateur Monsieur Franck Provost.
- 2) Le conseil d'administration a coopté Madame Nadia Meyer, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, comme nouvel administrateur.
- 3) L'élection définitive de Madame Meyer sera soumise à la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04009. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(057332.3/263/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**DUEX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 62.839.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2004*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme  
DUEX INVESTMENTS S.A.  
Signature  
*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057709.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**DUEX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 62.839.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04457, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
DUEX INVESTMENTS S.A.  
Signature

(057711.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**CELAU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2610 Howald, 250, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 76.534.

DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, volume 21CS, folio 50, case 12, que la société anonyme CELAU S.A., avec siège social à L-2610 Howald, 250, route de Thionville, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, au siège de la FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

E. Schlessler.

(057375.3/227/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**PENTAIR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 80.928.

*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 octobre 2003*

L'assemblée a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS04727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057631.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**ANUBIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 35.928.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2004*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

ANUBIA S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04445. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057699.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**ANUBIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 35.928.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04447, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ANUBIA S.A.

Signature

(057700.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**LiLux MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.  
H. R. Luxemburg B 42.279.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 28. Juni 2004*

Herr Dr. Hans Albrecht Sasse ist zum 2. August 2003 aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden.

Nach satzungsmässigem Ablauf der Amtszeit wählt die Versammlung die Herren Hanns Grad, Wolfgang Dürr und Paul Harr wiederum zu Mitgliedern des Verwaltungsrates und Herr Constantyn Nieuwenhuis zu einem neuen Mitglied des Verwaltungsrates. Die Versammlung stimmt der Übertragung der täglichen Geschäftsführung auf Herrn Hanns Grad und Herrn Constantyn Nieuwenhuis zu. Jeder der beiden Geschäftsführer kann die Gesellschaft im Rahmen der laufenden Geschäftsführung durch seine alleinige Unterschrift rechtmässig binden.

Die Generalversammlung beschliesst, die Bestellung von Herrn Hanns Grad zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates zu genehmigen.

Luxemburg, 7. Juli 2004.

LiLux MANAGEMENT S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02759. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057461.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**AVIVA FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

R. C. Luxembourg B 32.640.

—  
La convention de domiciliation entre la société AVIVA FUNDS SICAV et la société AVIVA CORPORATE SERVICES S.A. a été résiliée avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03032. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057520.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**FONDECO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 55.564.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03439, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

*Pour FONDECO S.A.*

*Signature / Signature*

*Administrateur / Administrateur*

(057255.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**TELECOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 34.514.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03441, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

*Pour TELECOMMUNICATIONS S.A.*

*Signature / Signature*

*Administrateur / Administrateur*

(057248.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**DUVA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 10.529.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03443, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

*DUVA HOLDING S.A.*

*Signature / Signature*

*Administrateur / Administrateur*

(057294.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**DELTA LLOYD MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 74.178.

La convention de domiciliation entre la société DELTA LLOYD MANAGEMENT COMPANY S.A. et la société AVIVA CORPORATE SERVICES S.A. a été résiliée avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03034. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(057522.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**BGM FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 86.880.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 juillet 2004 au siège de la société que:

*Première résolution*

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat à l'administrateur Monsieur Joseph Hansen.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur Mlle Christine Valette, juriste, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, l'administrateur nommé, Mlle Christine Valette, achève le mandat de celui qu'elle remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04675. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(057674.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 25.459.

*Rectificatifs concernant la composition du conseil d'administration*

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 janvier 2002*

A la demande de Monsieur Jacques Planchard, Administrateur de notre banque depuis 1996 et qui a assumé la charge de Président du Conseil d'Administration depuis 1997, son mandat, venu à échéance le 17 janvier 2002, n'a pas été renouvelé.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 2 octobre 2002*

Le conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur Fernand de Jamblinne avec effet immédiat.

Le conseil d'administration a décidé conformément à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire du 17 janvier 2002 et sous réserve de l'agrément de la CSSF, de déléguer la gestion journalière de la banque à Messieurs Geert De Bruyne et Patrick Keusters.

Messieurs Geert De Bruyne et Patrick Keusters porteront le titre d'administrateur-délégué.

Pour copie certifiée conforme

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

G. De Bruyne / J-F. Leidner

*Administrateur-délégué / Directeur Général*

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04645. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(057472.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 25.459.

*Extrait du conseil d'administration du 10 juin 2004*

Le conseil d'administration de BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., prend acte de la démission de Monsieur Antoine Friling de ses fonctions d'administrateur avec effet au 10 juin 2004.

Les Administrateurs décident de procéder à la cooptation de Monsieur Yves Prussen, Avocat à la Cour, domicilié à L-2014 Luxembourg, 2 Place Winston Churchill, en qualité d'Administrateur, sous réserve de l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Monsieur Yves Prussen terminera le mandat de Monsieur Friling qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2006.

Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Pour extrait conforme

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

G. De Bruyne / J-F. Leidner

*Administrateur-délégué / Directeur Général*

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04642. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(057464.3/034/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**INVESTMENT 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 73.502.

L'an deux mille quatre, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée INVESTMENT 2000 S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le n°73.502,

constituée par acte du notaire soussigné en date du 28 décembre 1999, publié au Mémorial C de 2000, page 9.202.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 32.000,- (trente deux mille euros), représenté par 320 (trois cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre Verlainé, employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Il appelle au fonction de scrutateur Madame Géraldine Vinciotti, employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 320 (trois cent vingt) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de l'actuel capital autorisé et instauration d'un capital autorisé de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros), avec pouvoir au Conseil d'Administration, pour une période de cinq ans prenant fin le 18 juin 2009, en vue d'émettre, par offre privée, un ou plusieurs emprunts obligataires convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit et d'en déterminer la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement ainsi que toutes les autres conditions y relatives y compris celle de supprimer ou limiter le droit de souscription des anciens actionnaires, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé et dans le cadre de la loi sur les sociétés;

2. Pouvoir au Conseil d'Administration et à chacun de ses membres de faire constater par acte notarié dans les limites déterminées et dans les formes légales, les réalisations du capital autorisé par conversion des obligations convertibles faite à la demande des porteurs des obligations convertibles dans les conditions de l'emprunt et faire adapter l'article 5 des statuts;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est à EUR 32.000,- (trente deux mille euros) représenté par 320 (trois cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros), qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 18 juin 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles sans réserver le droit de souscription des anciens actionnaires, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelques monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscriptions ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### 4. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé fixé à la somme de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros), chacune, pour un nouveau terme de 5 ans prenant fin le 18 juin 2009,

et confert pouvoir au Conseil d'Administration, pour une période de cinq ans prenant fin le 18 juin 2009,

en vue d'émettre, par offre privée, un ou plusieurs emprunts obligataires convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit et d'en déterminer la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement ainsi que toutes les autres conditions y relatives,

y compris celle de supprimer ou limiter le droit de souscription des anciens actionnaires, sur le vu d'un rapport établie par le conseil d'administration en vertu de l'article 32.3.5 de la loi sur les sociétés, lequel rapport reste ci après annexé,

étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé et dans le cadre de la loi sur les sociétés;

##### *Deuxième résolution*

Pouvoir est donné au Conseil d'Administration et à chacun de ses membres de faire constater par acte notarié dans les limites déterminées et dans les formes légales, les réalisations du capital autorisé par conversion des obligations convertibles faite à la demande des porteurs des obligations convertibles dans les conditions de l'emprunt et faire adapter l'article 5 des statuts;

##### *Troisième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide, suite aux résolutions qui précèdent de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est à EUR 32.000,- (trente deux mille euros) représenté par 320 (trois cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros), qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 18 juin 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles sans réserver le droit de souscription des anciens actionnaires, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelques monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscriptions ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

*Evaluation - frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à EUR 1.012,-.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française, connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Verlaine, C. Velle, G. Vinciotti, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, vol. 144S, fol. 9, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004

J. Delvaux.

(058184.3/208/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

---

**INVESTMENT 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 73.502.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 juin 2004, actée sous le n° 370 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

*Notaire*

(058185.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

---

**HANGHER FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 73.771.

L'an deux mille quatre, le quatorze juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée HANGHER FINANCE S.A., une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 13, Bvd du Prince Henri, inscrite au registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 73.771,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 décembre 1999, publié au Mémorial C - 2000, page numéro 12.176, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C - 2002, page 30.350.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luca Checchinato, employé privé, 19/21, Boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Pascale Mariotti, employée privée, 19/21, Boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Cristobalina Moron, employée privée, 19/21, Boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 7.469.104 actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Changement de la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 31 décembre au lieu du 31 octobre de chaque année, et modification conséquente de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et finit le dernier jour du mois de décembre de la même année.

2.- Modification de l'article 22 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 22.** L'assemblée générale se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier mardi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

3.- Dispositions transitoires:

A titre de dispositions transitoires, l'exercice social ayant débuté le 1<sup>er</sup> novembre 2003, s'est terminé le 31 décembre 2003, tandis que l'exercice courant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, se terminera le 31 décembre 2004,

et conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2003, se tiendra le dernier mardi du mois de juin 2004 à 14.00 heures.

4.- Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 31 décembre au lieu du 31 octobre de chaque année,

et modifie en conséquence de l'article 21 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et finit le dernier jour du mois de décembre de la même année.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 22 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 22.** L'assemblée générale se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier mardi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social ayant débuté le 1<sup>er</sup> novembre 2003, s'est terminé le 31 décembre 2003,

tandis que l'exercice courant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, se terminera le 31 décembre 2004,

et conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2003, se tiendra le dernier mardi du mois de juin 2004 à 14.00 heures.

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 800,-.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture d'assemblée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connu du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Checchinato, P. Mariotti, C. Moron, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, le 15 juin 2004, vol. 143S, fol. 95, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004

J. Delvaux.

(058189.3/208/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

**HANGHER FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 73.771.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 juin 2004, actée sous le n° 350 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

*Notaire*

(058191.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

**FIDUCIAIRE FMV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 101.586.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-deux juin,  
Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Michel Vansimpsen, expert-comptable, demeurant à B-4877 Olne, 67, Thier de Hansez,
  - 2.- Madame Ariane Vansimpsen, employée privée, épouse de Monsieur Adrien Lambert, demeurant à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie,
  - 3.- La société de droit de l'Etat américain du Delaware TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC., avec siège social à DE-19806 Wilmington, Delaware (Etats-Unis d'Amérique), 1308 Delaware Avenue, représentée par Madame Mireille Perrard, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 22 juin 2004, laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.
- Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.**- Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.-** La société a pour objet l'exécution de tous travaux de révision et de toutes expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale, les activités de secrétariat social, de domiciliataire de sociétés, ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession de réviseur d'entreprises, d'expert-comptable, de conseil fiscal, de conseil économique et financier ou à celle de conseil en organisation, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

Elle pourra, en outre, faire toutes les opérations civiles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 3.-** La société prend la dénomination de FIDUCIAIRE FMV, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 4.-** La durée de la société est indéterminée.  
Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 5.-** Le siège social est établi à Luxembourg.  
Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

**Art. 6.-** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par quatre cents (400) parts sociales de trente et un euros (EUR 31,00) chacune.

Les quatre cents (400) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Michel Vansimpsen, expert-comptable, demeurant à B-4877 Olne, 67, Thier de Hansez, trois cent vingt parts sociales	320
2.- Madame Ariane Lambert-Vansimpsen, employée privée, demeurant à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, quarante parts sociales	40
3.- TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC., société de droit de l'Etat américain du Delaware, avec siège social à DE-19806 Wilmington, Delaware, 1308 Delaware Avenue, quarante parts sociales	40
Total: quatre cents parts sociales	400

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 7.-** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

**Art. 8.-** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.-** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.-** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révoqués par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

**Art. 11.-** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.-** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.-** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille quatre.

**Art. 14.-** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.-** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.-** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.-** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.-** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (EUR 1.000,00).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Michel Vansimpsen, prénommé.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société sera la suivante:

L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Vansimpsen, A. Vansimpsen, M. Perrard, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, vol. 21CS, fol. 48, case 5. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

E. Schlessler.

(055156.3/227/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

### **EUROPE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 101.579.

#### STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-sept juin,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Grégory Matthys, chargé d'études, né à Chesnay (France), le 18 octobre 1977, demeurant à F-78670 Villennes-sur-Seine, Résidence Emile Jary,

ici représenté par Monsieur Daniel Phong, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 14 juin 2004,

2.- Monsieur Jean-François Le Guen, responsable des achats, né à Eyvirat (France), le 16 octobre 1950, demeurant à F-78670 Villennes-sur-Seine, 13, Allée des Sables,

ici représenté par Monsieur Daniel Phong, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 14 juin 2004.

Les procurations prémentionnées, après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

### **Titre 1<sup>er</sup>.- Objet - Raison sociale - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.**- Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.-** La société a pour objet le commerce de moyens de transports automoteurs, la location de moyens de transports et machines automotrices sans chauffeur, ainsi que le commerce des articles de la branche.

La société peut en outre accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, industrielles, administratives et techniques, mobilières ou immobilières se rapportant à cet objet ou de nature à faciliter son extension ou son développement.

La société peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion ou par tout autre moyen à des sociétés ou des entreprises ayant en tout ou partie un objet similaire, connexe ou complémentaire au sien, ou apte à en promouvoir ou faciliter la réalisation et ce tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.-** La société prend la dénomination de EUROPE SERVICES, S.à. r.l.

**Art. 4.-** La durée de la société est illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste au cours des six premiers mois de l'année sociale en cours, avec effet au premier janvier de l'année sociale suivante. Le ou les associés restants auront un droit de préférence sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan social serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 5.-** Le siège social est établi à Bertrange.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

### **Titre 2.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.-** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,00) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Grégory Matthys, chargé d'études, demeurant à F-78670 Villennes-sur-Seine, Résidence Emile Jary, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales .....	99
2.- Monsieur Jean-François Le Guen, responsable des achats, demeurant à F-78670 Villennes-sur-Seine, 13, Allée des Sables, une part sociale .....	1
Total: cent parts sociales .....	100

Toutes ces parts ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

**Art. 7.-** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

**Art. 8.-** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.-** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.-** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Le même agrément unanime de tous les associés est requis lorsque les parts sont transmises pour cause de mort soit à des descendants, soit au conjoint survivant.

En cas de décès d'un associé, les associés survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé décédé; dans ce cas, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

**Art. 11.-** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 12.-** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

### **Titre 3.- Administration**

**Art. 13.-** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés et pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants. La durée des fonctions du gérant n'est pas limitée.

L'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions.

Les associés décideront de la rémunération du gérant.

**Art. 14.-** Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers ou ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 15.-** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 16.-** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

**Art. 17.-** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 18.-** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre de l'an deux mille quatre.

**Art. 19.-** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.-** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges et des amortissements nécessaires constituent les bénéfices nets.

Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'au moment où cette réserve aura atteint 10 % du capital social.

#### **Titre 4.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.-** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Disposition générale**

**Art. 22.-** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 ont été remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille euros (EUR 1.000,00).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Est nommé gérant pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager en toute circonstance la société par sa seule signature:

Monsieur Grégory Matthys, prénommé.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social de la société est établi à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connu du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Phong, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, vol. 144S, fol. 5, case 8. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

E. Schlessler.

(055130.3/227/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

**CRISMAGAND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 62.351.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Signature.

(057821.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

---

**CRISMAGAND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 62.351.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 juillet 2004*

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

Signatures de catégorie A:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

Signatures de catégorie B:

- Monsieur Charly Pernoud, diplômé de l'école supérieure d'ingénieur de Marseille, demeurant à F-75015 Paris (France), 25, avenue Felix Faure.

Est renommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04190. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D Hartmann

(057818.3/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

---

**SW INFO MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 66.553.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Signature

Un mandataire

(057557.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**EUROFIND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 59.742.

Le bilan consolidé de IFIL FINANZIARIA DI PARTECIPAZIONI S.p.A (maison mère de EUROFIND S.A.) au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS05012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour EUROFIND S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature / Signature

(057607.3/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**AUTO TRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 43.293.

*Liquidation judiciaire*

Il résulte d'un jugement rendu le 13 novembre 2003 par la sixième section du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, que la société AUTO TRADE, S.à r.l., ayant eu son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, a été dissoute et que sa liquidation a été ordonnée.

Le tribunal a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, 1<sup>er</sup> juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Tania Ney, avocat, demeurant à Luxembourg.

*Pour la société en liquidation*

M<sup>e</sup> T. Ney

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06200. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(062017.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**FMZ ZERLEGESERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 73.630.

*Liquidation judiciaire*

Il résulte d'un jugement rendu le 27 mai 2004 par la sixième section du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, que la société FMZ ZERLEGESERVICE, S.à r.l., dont le siège social à L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade, de fait inconnue à cette adresse, a été dissoute et que sa liquidation a été ordonnée.

Le tribunal a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Régis Muller, avocat, demeurant à Luxembourg.

*Pour la société en liquidation*

M<sup>e</sup> R. Muller

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06934. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(062426.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**IFIL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.964.

Le bilan consolidé de IFIL FINANZIARIA DI PARTECIPAZIONI S.p.A (maison mère de IFIL INVESTISSEMENTS S.A.) au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

*Pour IFIL INVESTISSEMENTS S.A.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature / Signature

(057613.3/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**TARA TRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 78.632.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

*Pour la société*

Signature

(057684.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**RHEINGOLD S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 18.854.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 5 juillet 2004*

Le Conseil d'Administration a décidé de résilier, avec effet au 5 juillet 2004, la Convention de Domiciliation conclue avec le cabinet LINKLATERS LOESCH (anc. DE BRANDT, VAN HECKER, LAGAE ET LOESCH) le 26 juillet 2000.

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer au 5 juillet 2004 le siège social de la Société à l'adresse suivante: 16A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RHEINGOLD S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03072. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(057660.3/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

**TINFOS NIZI S.A., Société Anonyme.**  
R. C. Luxembourg B 69.587.

*Minutes from Ordinary Shareholders Meeting*

Date: 18 June 2004

The meeting was held at 10.30 hrs in the company's office in Luxembourg, and headed by Mr Gjermund Roynestad, President of the Board of Directors.

The list showed a participation of 100,000 shares through two shareholders, TINFOS LUXEMBOURG S.A. holding 99,999 shares represented by Mr Gjermund Roynestad and JASON AS holding 1 share represented by Mr Nikolai Johns.

The President proceeded with the nomination of The Committee to sign and approve the minutes from the Ordinary Shareholders Meeting. He suggested Mr Nikolai Johns as scrutineer and Mr Jean Luc Karleskind as secretary.

These formalities being completed, the President stated that the agenda had been sent to the shareholder 11 days before the assembly.

The President also stated that the shareholder's represented was in accordance to the by-laws.

The list of Participants and copies of the agenda for the meeting will be signed by the president, scrutineer and secretary.

Being properly constituted, the Ordinary Shareholders Meeting continued on below agenda:

1. Report from the Board of Directors
2. Auditors report of 2003
3. Approval of annual accounts of 2003
4. Appropriation of results 2003
5. Discharge to Board of Directors
6. Election of Members to the Board of Directors and Auditor
7. Authorisation of appointment of Managing Director, delegated to daily management

1. 2 and 3) Report from Board of Directors. Auditors Report and Annual accounts of 2003.

The President presented the Management Report, and the Auditor presented the Audit report.

The President thereafter presented the annual non consolidated accounts as per 31.12.2003, showing a profit after tax of EUR 1,405,543.

The Shareholders Meeting approved the Report from the Board of Directors, the Auditors Report and the Annual accounts of 2003.

4) Appropriation of results of 2003

The Shareholders Meeting approved following appropriation of result:

Previous year result brought forward . . . . .	877,949 EUR
Profit of the year 2003 . . . . .	1,405,543 EUR
Total available for appropriation . . . . .	<u>2,283,492 EUR</u>
Appropriation:	
Transfer to legal reserves . . . . .	70,277 EUR
Transfer to special reserve . . . . .	105,000 EUR
Distribution of dividends . . . . .	450,000 EUR
Transfer to profit brought forward . . . . .	1,658,215 EUR
Total appropriated . . . . .	<u>2,283,492 EUR</u>

5) Discharge of the Board of Directors.

The Board of Directors was given discharge with respect to their performance of duties during the year ending 31.12.2003.

6) Elections of Members of the Board of Directors and Auditor

Following members were elected for a period of one year:

Mr Gjermund Roynestad, in function of Administrateur Délégué

Mr Jean-Luc Karleskind

Mr Nikolai Johns

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) was elected company's auditor for 2004.

7) Authorisation of appointment of Managing Director, delegated to daily management

According to article eleven of the articles of incorporation, the shareholders have to authorize the Board to appoint the Managing Director, delegated to daily management. The shareholders authorize the Board to appoint Gjermund Roynestad to this function.

There were raised no other items for discussions, and the meeting was closed at 11.00 hrs.

G. Roynestad / N. Johns / J-L. Karleskind

President / Scrutineers / Secretary

### Traduction française:

#### Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

Date: 18 juin 2004

La réunion a eu lieu à 10.30 heures dans les bureaux de la société à Luxembourg et a été présidée par M. Gjermund Roynestad, président du conseil d'administration.

Les 100.000 actions de la société sont représentées par deux actionnaires, TINFOS LUXEMBOURG S.A. détenant 99.999 actions représentée par M. Gjermund Roynestad et JASON AS, détenant une action et représentée par M. Nikolai Johns.

Le président a procédé à la nomination du comité chargé de signer et d'approuver le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires. M. Nikolai Johns a été nommé scrutateur et M. Jean Luc Karleskind secrétaire.

Après ces formalités, le président confirme que l'agenda a été envoyé aux actionnaires 11 jours avant la tenue de l'assemblée.

Le président a aussi déclaré que les représentants des actionnaires sont en conformité avec les statuts.

La liste des participants et les copies de l'agenda de la réunion vont être signées par le président, le scrutateur et le secrétaire.

Régulièrement constituée, l'assemblée générale se poursuit selon l'agenda suivant

1. Rapport du conseil d'administration
2. Rapport 2003 des réviseurs
3. Approbation des comptes annuels 2003
4. Affectation du résultat 2003
5. Décharge donnée aux administrateurs
6. Election des administrateurs et des réviseurs
7. Autorisation de nommer l'Administrateur Délégué à la gestion journalière

1), 2), et 3) Rapport du conseil d'administration. Rapport des réviseurs. Approbation des comptes annuels 2003

Le président a présenté le rapport du conseil d'administration et le réviseur a présenté son rapport de révision.

Puis le président a présenté les comptes annuels non consolidés au 31.12.2003, montrant un bénéfice après impôt de euros 1.405.543,

L'assemblée générale des actionnaires a approuvé le rapport du conseil d'administration, le rapport des réviseurs et les comptes annuels 2003.

4) Affectation du résultat 2003

L'assemblée générale des actionnaires a approuvé l'affectation suivante du résultat

Résultat reporté de l'année précédente .....	877.949 EUR
Bénéfice de l'année 2003 .....	1.405.543 EUR
Disponible pour affectation .....	<u>2.283.492 EUR</u>
Affectation	
Affectation à la réserve légale .....	70.277 EUR
Affectation à la réserve spéciale .....	105.000 EUR
Distribution de dividendes .....	450.000 EUR
Affectation au résultat reporté .....	<u>1.658.215 EUR</u>
Total affecté .....	<u>2.283.492 EUR</u>

5) Décharge donnée aux administrateurs

Il a été donné décharge aux membres du conseil d'administration, eu égard à l'exécution de leur mandat pendant l'exercice clos au 31.12.2003.

6) Elections des administrateurs et des réviseurs

L'assemblée générale des actionnaires a élu les membres suivants, pour une, période de un an

M. Gjermund Roynestad aux fonctions d'administrateur délégué

M. Jean-Luc Karleskind

M. Nikolai Johns

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) a été élue auditeur de la société pour 2004.

7) Autorisation de nommer l'Administrateur Délégué à la gestion journalière

Selon l'article onze des statuts, les actionnaires doivent autoriser le Conseil d'Administration à nommer l'Administrateur Délégué à la gestion journalière. Les actionnaires autorisent le Conseil d'Administration à nommer Gjermund Roynestad à cette fonction.

Aucun autre point de discussion n'a été abordé et la réunion s'est terminée à 11.00 heures.

Gjermund Roynestad / Nikola Johns / Jean-Luc Karleskind

Président / Scrutateur / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02937. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056665.3/000/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**TINFOS NIZI S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 69.587.

*Traduction du compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration*

La réunion s'est tenue dans les locaux de la société le 18 juin 2004 à 14.00 heures

Participants: M. Gjermund Roynestad, Président  
M. Jean-Luc Karleskind, Directeur  
M. Nikolai Johns, Directeur

Election du président du Conseil d'Administration

Comme requis par l'article sept des statuts, le Conseil d'Administration élit Gjermund Roynestad Président du Conseil d'Administration.

Désignation de l'Administrateur Délégué à la gestion journalière

Comme prévu par l'article onze des statuts et ayant obtenu l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de ce jour, 18 juin 2004, le Conseil d'Administration désigne Gjermund Roynestad Administrateur Délégué à la gestion journalière.

Il n'y a pas eu d'autre sujet discuté.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Gjermund Roynestad / Jean-Luc Karleskind / Nikolai Johns.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02930. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056631.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**UBAM INTERNATIONAL SERVICES, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 35.411.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour Le Conseil d'Administration de UBAM INTERNATIONAL SERVICES

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A.

Domiciliaire

Signature / Signature

(057644.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**CURVET EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 85.204.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour CURVET EUROPE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(057251.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**PALLAS INVEST, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 29.554.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Signature.

(057775.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

**PALLAS INVEST, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 29.554.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2004*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Monsieur Charles Soullignac, administrateur de sociétés, demeurant au 33, rue de la Beaume, F-75008 Paris, Président

- Monsieur Renaud Rivain, administrateur de sociétés, demeurant au 9, Pza del Marques de Salamanca, E-28006 Madrid, Administrateur-Délégué

- Monsieur Jean Hamilius, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, en remplacement de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- ABACAB, S.à r.l., Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04183. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(057773.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

**LUXEMBOURG CARGO AGENCY (LCA), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Luxair.  
R. C. Luxembourg B 100.667.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept mai.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée LUXEMBOURG CARGO AGENCY (LCA), avec siège social à L-9061 Ettelbruck, 26A, Cité Lopert, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 janvier 1995, publié au Mémorial C numéro 175 du 15 avril 1995.

L'assemblée est composée de:

1. Madame Nathalie Szturma, employée privée, née à Villerupt, (France) le 13 mars 1967, demeurant à L-9061 Ettelbruck, 26, rue Michel Rodange;

2. Monsieur Daniel Schiltges, employé privé, né à Clervaux le 23 janvier 1960, demeurant à L-9061 Ettelbruck, 26, rue Michel Rodange.

Lesquels comparants déclarent agir en tant que seuls et uniques associés de la société prédésignée et requièrent le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises à l'unanimité et sur ordre du jour conforme.

*Première résolution*

Les associés décident de modifier l'objet social de la société et par conséquence de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une Agence en Douane, ainsi que toutes opérations immobilières, mobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles de faciliter l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-9061 Ettelbruck, 26A, Cité Lopert à L-1360 Luxembourg, Cargo Center Luxair, et par conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Aéroport.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Szturma, D. Schiltges, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 1<sup>er</sup> juin 2004, vol. 614, fol. 19, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 juillet 2004.

F. Unsen.

(057427.3/234/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**SIGMA CONSULTING A.G., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 25.027.

*Liquidation judiciaire*

Il résulte d'un jugement rendu le 27 mai 2004 par la sixième section du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, que la société SIGMA CONSULTING A.G., dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, a été dénoncé en date du 25 septembre 1996, a été dissoute et que sa liquidation a été ordonnée.

Le tribunal a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Régis Muller, avocat, demeurant à Luxembourg.

*Pour la société en liquidation*

M<sup>e</sup> R. Muller

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06936. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062427.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**ZENITH S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 14.867.

*Liquidation judiciaire*

Il résulte d'un jugement rendu le 27 mai 2004 par la sixième section du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, que la société ZENITH S.A., dont le siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été dénoncé en date du 1<sup>er</sup> octobre 1993, a été dissoute et que sa liquidation a été ordonnée.

Le tribunal a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Régis Muller, avocat, demeurant à Luxembourg.

*Pour la société en liquidation*

M<sup>e</sup> R. Muller

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06972. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062428.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**WINNER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 36.310.

*Liquidation judiciaire*

Il résulte d'un jugement rendu le 27 mai 2004 par la sixième section du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, que la société WINNER INTERNATIONAL S.A., dont le siège social à L-7557 Mersch, 31, rue Mies, a été dénoncé en date du 4 avril 1995, a été dissoute et que sa liquidation a été ordonnée.

Le tribunal a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Régis Muller, avocat, demeurant à Luxembourg.

*Pour la société en liquidation*

M<sup>e</sup> R. Muller

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06973. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062430.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**WORLD TRUST INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 23.710.

*Liquidation judiciaire*

Il résulte d'un jugement rendu le 27 mai 2004 par la sixième section du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, que la société WORLD TRUST INVESTMENT S.A., dont le siège social à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen a été dénoncé en date du 22 juillet 1996, a été dissoute et que sa liquidation a été ordonnée.

Le tribunal a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Régis Muller, avocat, demeurant à Luxembourg.

*Pour la société en liquidation*

M<sup>e</sup> R. Muller

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06974. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(062431.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

**FINCAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 86.165.

L'an deux mille quatre, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée FINCAPITAL HOLDING S.A., une société anonyme holding avec siège social à Luxembourg, 9, rue Goethe, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la section B et le numéro 86.165,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 février 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 40.380.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Gina Tucci, employée privée, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 3.200 actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Modification de l'article 31 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 31.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> Mardi du mois de novembre de chaque année à quinze heures (15.00).

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

2.- Changement de la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 30 juin au lieu du 31 décembre de chaque année, et modification conséquente de l'article 26 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 26.** L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

3.- Dispositions transitoires:

A titre de dispositions transitoires, l'exercice social ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2004, se terminera le 30 juin 2004, et conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice à clôturer le 30 juin 2004, se tiendra le 1<sup>er</sup> Mardi du mois de novembre 2004 à quinze heures.

4.- Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 31 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 31.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> Mardi du mois de novembre de chaque année à quinze heures (15.00).

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 30 juin au lieu du 31 décembre de chaque année,

et modifie en conséquence de l'article 26 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 26.** L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2004, se terminera le 30 juin 2004, et conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice à clôturer le 30 juin 2004, se tiendra le 1<sup>er</sup> Mardi du mois de novembre 2004 à quinze heures.

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à EUR 850,-.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture d'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connu du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Fiorucci, G. Tucci, M. La Rocca, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, vol. 144S, fol. 10, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

J. Delvaux.

(058068.3/208/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

---

**FINCAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 86.165.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 juin 2004, actée sous le n°381 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(058070.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

---

**PETRINVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 13.472.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03512, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

*Agent domiciliataire*

Signatures

(058086.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

---

**PETRINVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 13.472.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2004,

les mandats des administrateurs:

Monsieur Michel Alloo, administrateur, 20, avenue de la Faisanderie, B-1150 Woluwé-Saint-Pierre,

Monsieur Paul Wolff, administrateur, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

Monsieur Carlos Krus Abecasis, administrateur-délégué, 12-2, rua dos Fanqueiros Esq., P-1000 Lisbonne,

Monsieur Remy Kremer, Administrateur-Président, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du commissaire aux comptes:

Monsieur Dirk Van Reeth, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

C. Agata / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03526. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058173.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

**QUIN'S PUB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 2-4, rue Ernie Reitz.

R. C. Luxembourg B 88.412.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(058170.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

**QUIN'S PUB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 2-4, rue Ernie Reitz.

R. C. Luxembourg B 88.412.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS05355, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(058169.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

**JOINT ENTERPRISE EQUITY RESOURCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.603.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 17 juin 2004*

*Première résolution*

L'intégralité du capital étant présente ou représentée, l'Assemblée décide de faire abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et se déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte les démissions de Monsieur Yves Mertz, Monsieur Maurice Houssa et de Madame Ludivine Roc-kens de leur poste d'administrateur de la société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée révoque le commissaire aux comptes de la société.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée donne par votes séparés pleine décharge aux administrateurs sortants et au commissaire aux comptes.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Klaus Krumnau, Monsieur Michal Wittmann et Madame Sylvie Abtal-Cola nouveaux administrateurs, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2009.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2009: AUDITAS S.A., 47, bd Joseph II, L-1840 Luxembourg.

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège de la société au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01440. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057331.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**DEFI EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2630 Luxembourg, 128, rue de Trèves.

R. C. Luxembourg B 87.813.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour la société

Signature

(057686.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**AXIOME AUDIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 78.429.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03821, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Signature.

(057603.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**JET SET CAFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 33, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 85.824.

Constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à L-Luxembourg-Eich en date du 17 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil n° 747 du 16 mai 2002, p. 35846-35847; statuts modifiés suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à L-Luxembourg-Bonnevoie en date du 18 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil n° 812 du 19 mai 2002, p. 38934-38935; statuts modifiés suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à L-Luxembourg-Eich en date du 1<sup>er</sup> juillet 2003, publié au Mémorial C, n° 817 du 6 août 2003.

Il résulte d'un contrat de cession des parts sociales effectif le 5 juillet 2004 que les propriétaires du capital de la société sont comme suit:

Monsieur Abdellatif Kibal, 17, avenue des Tilleuls F-57270 Uckange ..... 100 parts

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02642. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057688.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**COVER FIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 70.342.

L'an deux mille quatre, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée COVER FIN HOLDING S.A., une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 11, rue Goethe, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la section B et le numéro 70.342,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 juin 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 31492.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Philippe Fiorucci, employé privé, 12 avenue de la Liberté, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Gina Tucci, employée privée, 12 avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12 avenue de la Liberté, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 7.500 actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du Jour:*

1.- Modification de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 21.**

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> lundi du mois de novembre de chaque année à dix heures (10.00).

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

2.- Changement de la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 30 juin au lieu du 31 décembre de chaque année, et modification conséquente de l'article 27 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 27.**

L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

3.- Dispositions transitoires:

A titre de dispositions transitoires, l'exercice social ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2004, se terminera le 30 juin 2004, et conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice à clôturer le 30 juin 2004, se tiendra le 1<sup>er</sup> lundi du mois de novembre 2004 à dix heures.

4.- Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 21.**

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> lundi du mois de novembre de chaque année à dix heures (10.00).

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 30 juin au lieu du 31 décembre de chaque année,

et modifie en conséquence de l'article 27 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 27.**

L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2004, se terminera le 30 juin 2004, et conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice à clôturer le 30 juin 2004, se tiendra le 1<sup>er</sup> lundi du mois de novembre 2004 à dix heures.

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à EUR 850,-.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture d'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connu du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.P. Fiorucci, G. Tucci, M. La Rocca, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, vol. 144S, fol. 10, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

J. Delvaux.

(058038.3/208/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

---

**COVER FIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 70.342.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 juin 2004, actée sous le n°378 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(058041.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

---

**BLUE DOG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 59.763.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le 20 février 2004 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs est venu à échéance en date du 12 avril 2002 et qu'en l'absence de renouvellement du mandat et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée prend acte et accepte la demande de Monsieur Pierre Bouchoms de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Alessandro Salvetti, expert-comptable, demeurant 22, via Donizetti à I-Bergamo, Administrateur;

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2004.

BLUE DOG S.A.

S. Vandì / D. Murari

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR07146. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(057527.3/043/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**DAWN FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 60.567.

L'an deux mille quatre, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée DAWN FINANCE HOLDING S.A., une société anonyme holding ayant son siège social à Luxembourg, 11, rue Goethe, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la section B et le numéro 60.567,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 août 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 31737, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 17 décembre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 30725.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Philippe Fiorucci, employé privé, 12 avenue de la Liberté, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Gina Tucci, employée privée, 12 avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12 avenue de la Liberté, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 16.000 actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du Jour:*

1.- Modification de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 21.**

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier lundi du mois de novembre de chaque année à onze heures (11.00).

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

2.- Changement de la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 30 juin au lieu du 31 décembre de chaque année, et modification conséquente de l'article 27 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 27.**

L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

3.- Dispositions transitoires:

A titre de dispositions transitoires, l'exercice social ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2004, se terminera le 30 juin 2004, et conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice à clôturer le 30 juin 2004, se tiendra le dernier lundi du mois de novembre 2004 à onze heures.

4.- Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 21.**

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier lundi du mois de novembre de chaque année à onze heures (11.00).

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 30 juin au lieu du 31 décembre de chaque année,

et modifie en conséquence de l'article 27 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 27.**

L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2004, se terminera le 30 juin 2004, et conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice à clôturer le 30 juin 2004, se tiendra le dernier lundi du mois de novembre 2004 à onze heures.

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à EUR 850,-.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture d'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connu du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.P. Fiorucci, G. Tucci, M. La Rocca, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, vol. 144S, fol. 10, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

J. Delvaux.

(058051.3/208/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

**DAWN FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 60.567.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 juin 2004, actée sous le n°379 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(058058.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

**M2J S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-6969 Oberanven, 29, bei der Aarnescht.

R. C. Luxembourg E 395.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le quinze juin,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Joseph dit Jeff Moitzheim, retraité, demeurant à L-6230 Bech, Grassebiérg,

2.- Monsieur Jacques Moitzheim, maître-opticien, demeurant à L-6969 Oberanven, 29, bei der Aarnescht,

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile immobilière qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.**- La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous les immeubles qu'elle pourrait acquérir.

Elle peut faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

**Art. 2.-** La société prend la dénomination de M2J S.C.I., société civile immobilière.

**Art. 3.-** La société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans.

**Art. 4.-** Le siège social est établi à Oberanven.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.-** Le capital social est fixé à quatre mille euros (EUR 4.000,00), représenté par deux cents (200) parts sociales de vingt euros (EUR 20,00) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Jeff Moitzheim, prénommé, cent parts sociales . . . . .	100
2.- Monsieur Jacques Moitzheim, prénommé, cent parts sociales . . . . .	100
Total: deux cents parts sociales . . . . .	200

Toutes les parts ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 6.-** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec le consentement unanime de tous les associés.

**Art. 7.-** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.-** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

**Art. 9.-** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 10.-** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs administrateurs nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des administrateurs, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

**Art. 11.-** Le ou les administrateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les administrateurs peuvent acheter tous immeubles.

Il administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables.

Ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confier à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

**Art. 12.-** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 13.-** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

**Art. 14.-** Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les administrateurs quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 15.-** Dans toutes les réunions chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

**Art. 16.-** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à l'unanimité de toutes les parts existantes.

**Art. 17.-** En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des administrateurs ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 18.-** Les articles 1832 et 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Evaluation des frais*

Les frais incombant à la société à raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,00).

Les comparants déclarent être père et fils et requérir la réduction fiscale prévue pour les sociétés familiales.

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un.
- 2.- Est nommé administrateur pour une durée indéterminée:  
Monsieur Jacques Moitzheim, prénommé.  
La société est valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur.
- 3.- L'adresse de la société sera la suivante:  
L-6969 Oberanven, 29, bei der Aarnescht.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Moitzheim, J. Moitzheim, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, vol. 144S, fol. 5, case 1. – Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

E. Schlessner.

(055152.3/227/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

**SABAFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 37.032.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue extraordinairement à Luxembourg, le mardi 6 avril 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et que le mandat du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

Monsieur Ermanno Gozzoli, dirigeant à Savignano S. Panaro (MO) (Italie) - Via della Vecchia, 6, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Régis Donati, employé privé, demeurant à L-2212 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 6, place de Nancy, Administrateur;

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la FIDUCIAIRE MANACO S.A., 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 25 juin 2004.

SABAFIN S.A.

R. Donati / M. La Rocca

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR07141. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(057504.3/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

**R.M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**  
**(anc. R.M. FITNESS CONSULTING SERVICES, S.à r.l.).**  
Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, Z.I. 2000.  
R. C. Luxembourg B 50.385.

L'an deux mille quatre, le sept juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Robert Makra, indépendant, demeurant à L-3327 Crauthem, 11 rue de Hellange,

Monsieur Robert Makra, agissant comme seul associé et propriétaire, des cinq cents parts sociales (500) de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée R.M. FITNESS CONSULTING SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 5, Avenue de la Gare, au capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) intégralement souscrit et libéré et représenté par cinq cents parts sociales (500) de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) de nominal chacune,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 février 1995, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 273, du 19 juin 1995.

Le comparant représentant l'intégralité du capital social s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Changement de la dénomination sociale de la société en R.M., S.à r.l.
- 2.- Modification de l'article 3 des statuts, concernant l'objet social de la société
- 3.- Transfert du siège social et modification de l'article quatre premier alinéa des statuts.
- 4.- Conversion du capital social en Euros, augmentation du capital social, suppression des anciennes parts sociales et création de nouvelles parts sociales
- 5.- Et modification de l'article six des statuts.

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de modifier la dénomination sociale de la société en R.M., S.à r.l. et par conséquent de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2.** La société prend la dénomination de R.M. S.à r.l.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de modifier l'article trois des statuts concernant l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet:

- toutes activités relatives à la mise en forme, l'entretien corporel, l'éducation physique, le body building, le «Personal Training» et le «Fitness».

- l'organisation de cours de danse et d'aérobic;

- l'achat et la vente d'articles et de vêtements de sports;

- l'achat et la vente d'aliments et compléments nutritionnels;

ainsi que la vente et mise à disposition de toutes marchandises et objets relatifs à ces activités et toutes activités ou prestations de services annexes ou connexes se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de transférer le siège social de Luxembourg à Livange et de donner à l'article quatre premier alinéa des statuts la teneur suivante:

**Art. 4.** Le siège social est établi à Livange Grand-Duché de Luxembourg.

(Le reste sans changement)

L'adresse du siège social est fixée à L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle «le 2000», cellule A 04, bureau 4.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide:

a) de convertir le capital social actuel de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) en Euros au taux de change de 40,3399 pour donner au capital social une valeur en Euros de douze mille trois cent quatre vingt quatorze Euros virgule soixante-sept cents (EUR 12.394,67);

b) d'augmenter le capital social à concurrence de la somme en espèces de cinq Euros trente-trois cents (EUR 5,33) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre vingt quatorze Euros virgule soixante-sept cents (EUR 12.394,67) à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-);

c) La prédite somme de cinq Euros trente-trois cents (EUR 5,33) a été versée par l'associé sur le compte de la société, ce que l'associés constate expressément;

d) de supprimer les cinq cents parts sociales (500) existantes de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune et de créer cents parts sociales nouvelles (100) de cent vingt-quatre Euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts sociales sont attribuées à l'associé actuel, au prorata des parts anciennes lui appartenant dans la prédite société.

*Cinquième résolution*

De ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de modifier l'article six premier alinéa des statuts et de lui donner la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre Euros (EUR 124,-) chacune, toutes souscrites par Monsieur Robert Makra, prénommé. (le reste sans changement).

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale s'élève approximativement à la somme de cinq cents Euros (EUR 500,-)

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu de Nous notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Makra, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juin 2004, vol. 898, fol. 56, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur leur demande pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 2004.

A. Biel.

(056917.3/203/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

**R.M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, Z.I. 2000.

R. C. Luxembourg B 50.385.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(056991.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

**F.C.T.C. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 94.698.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 2 juillet 2004*

1. Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
2. L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits de l'exercice clos au 31 décembre 2003 faisant apparaître un bénéfice de 183,03 EUR.
3. L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé de la façon suivante:
 

a. Réserve légale: .....	10,00 EUR
b. Autres réserves: .....	173,03 EUR
4. L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 2 juillet 2004

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03622. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056768.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.